

sycomore

Francecap

Rapport de performance de durabilité et d'engagement actionnarial

Le présent rapport présente le processus d'investissement du fonds et rend compte de sa performance en matière de durabilité et d'engagement actionnarial au titre de l'année 2023, notamment en réponse aux exigences du label ISR créé et soutenu par le ministère français de l'Économie et des Finances.



Le FCP n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Avant d'investir, consultez le DIC de l'OPCVM disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com. Rapport portant sur l'année 2023. Pour plus d'information sur l'approche de Sycomore AM en matière de durabilité, consulter nos politiques et stratégies en la matière sur notre [site Internet](#) ainsi que le rapport de durabilité établi à l'échelle de la société de gestion en réponse à l'Article 29 de la Loi Énergie Climat. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2023 ou 2022 pour la plupart). Les performances ESG présentées sont celles des entreprises dont les actions figuraient à l'actif net du fonds au 29 décembre 2023 et ne représentent donc pas une contribution directe du fonds à ces performances. Les labels permettent l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Ils visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds. ¹ Sustainable Finance Disclosures Regulation - Selon le règlement SFDR, un fonds dit « article 8 » est un fonds qui intègre des caractéristiques environnementales ou sociale.

Sommaire

01

Philosophie d'investissement du fonds

1. Notre définition d'investissement durable p. 4
2. Nos filtres d'exclusion et de sélection ESG p. 5

02

Performance en matière de durabilité

1. Investissements durables p. 6
2. Performance SPICE p. 7
3. Exposition aux ODD p. 8
4. Indicateurs de durabilité p. 9

Environnement

- Net Environmental Contribution
- Empreinte carbone
- Exposition aux énergies fossiles

Gouvernance

- Diversité de genre p. 10

Social

- Contribution sociétale des produits et services p. 11
- Croissance des effectifs
- Politique de droits humains

03

Engagements et votes

1. Nos actions d'engagement p.13

Zoom sur nos derniers engagements

- Téléperformance
- Veolia
- Atos

04

Annexes p. 18

01 Philosophie d'investissement du fonds

Le fonds Sycomore Francecap investit sur des **entreprises françaises, sans contrainte de secteur, de style ou de taille de capitalisation** et en suivant un processus d'**Investissement Socialement Responsable multithématique**, en lien avec les enjeux sociétaux et environnementaux identifiés par les **Objectifs de Développement Durable** des Nations Unies.

Le fonds a **plusieurs objectifs** :



Il vise, sur une période de cinq ans, une **performance financière supérieure à son indice de référence CAC All Tradable NR** (dividendes réinvestis).



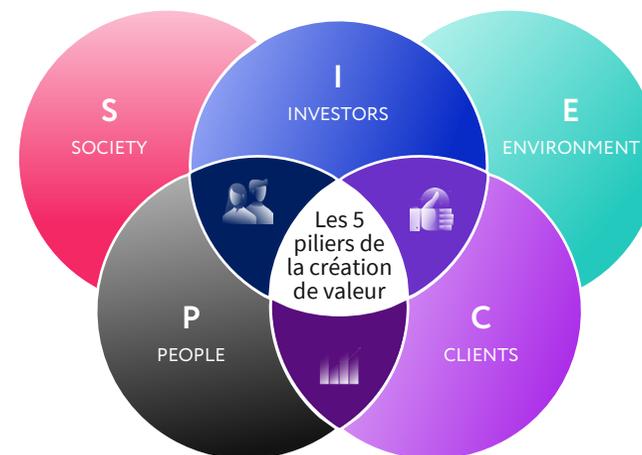
Il s'engage, à tout instant, à **investir à hauteur de 50% minimum dans des investissements durables** au titre du règlement SFDR.



Il vise, à tout instant, une **surperformance par rapport à son indice de référence sur la Net Environmental Contribution** (NEC) et la **Contribution Sociétale des produits et services** (CS).

La **démarche d'investissement responsable** suivie par le fonds s'appuie sur :

1. Une **analyse fondamentale intégrant les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) suivant notre modèle SPICE²**. Cette analyse est menée selon le principe de double matérialité tel que défini par la Commission européenne : il tient compte, d'une part, des risques pouvant affecter la valeur de l'entreprise et, d'autre part, des incidences négatives sociales ou environnementales de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes ;



2. Une **politique d'engagement actionnarial active**, en particulier auprès des entreprises en transformation ESG ;
3. Un **suivi régulier de la performance du fonds en matière de durabilité**, faisant l'objet d'un reporting mensuel, d'une part, et annuel, à travers le présent rapport, d'autre part.

² SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment. Notre [politique d'intégration ESG](#) détaille les éléments pris en compte dans notre modèle d'analyse fondamentale SPICE.

1.1

Notre définition d'investissement durable

Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, des normes techniques de réglementation (RTS) du règlement SFDR, Sycomore AM a déployé sa **définition unique de l'investissement durable** pour l'ensemble de ses univers d'investissement. En cohérence avec la définition du règlement SFDR³, cette définition s'articule autour de trois éléments :

1 Identifier les investissements ayant une contribution positive aux enjeux environnementaux et sociaux listés dans la définition

- Depuis 2015, Sycomore AM a déployé des **métriques d'évaluation** de la capacité des **produits et services** d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé : la **Net Environmental Contribution** et la **Contribution Sociétale** des produits et services.
- Nous avons également développé, en partenariat avec The Good Economy, une métrique, **The Good Jobs Rating**, visant à évaluer la capacité d'une entreprise à créer, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, des **emplois pérennes**, de **qualité**, **accessibles à tous** et en particulier dans les zones géographiques qui en ont le plus besoin.
- Enfin, notre modèle d'évaluation du **capital humain**, Happy@Work, déployé depuis 2015, vise à identifier les entreprises qui offrent un cadre de travail particulièrement **favorable à l'épanouissement des collaborateurs**.

Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive s'il franchit le seuil minimal fixé sur **au moins l'une des 4 métriques**.

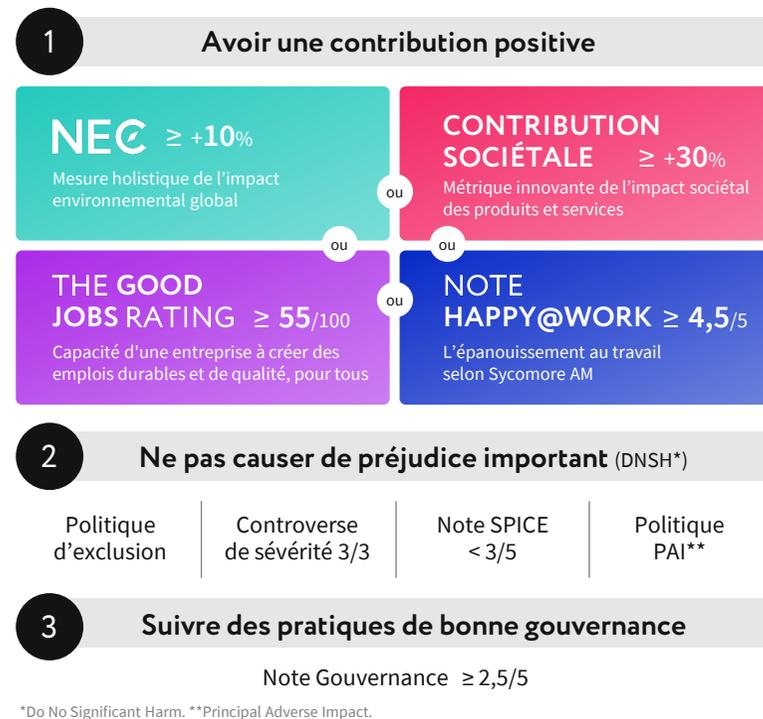
2 Éviter les investissements pouvant causer des préjudices importants

Nous nous appuyons sur nos **politiques d'exclusion** et de **gestion des controverses** préexistantes, notre modèle de notation fondamentale **SPICE** intégrant les enjeux **ESG** et notre **politique de prise en compte des incidences négatives** (*Principle Adverse Impact*), publiée en 2023.

3 Assurer la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance

Une note de gouvernance minimale est nécessaire pour qu'un investissement soit qualifié de durable.

Cette définition peut se résumer comme suit :



Sélectivité

Moins de 50% des grands indices européens, et notamment l'EuroStoxx, est considéré « durable » par cette approche. Ce niveau de sélectivité s'inscrit dans la moyenne des sociétés de gestion françaises selon un **sondage** réalisé par l'Association Française de Gestion en février 2023⁴.

³ Le règlement SFDR définit un « investissement durable » de la manière suivante : « Investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs-clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. »

⁴ Ce niveau de sélectivité s'inscrit dans la moyenne des sociétés de gestion françaises qui ont accepté de répondre à un sondage réalisé par l'Association Française de Gestion en février 2023.

1.2 Nos filtres d'exclusions et de sélection ESG



Un filtre d'exclusion des principaux risques et incidences négatives en matière de durabilité

Le filtre d'exclusion permet d'écartier les entreprises présentant des risques ou des incidences négatives en matière de durabilité selon le principe de double matérialité. Une entreprise est ainsi inéligible au fonds si :

- Elle est impliquée dans des activités exclues par notre **politique d'exclusion ISR** pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ;
- Elle a des **pratiques de gouvernance jugées insuffisantes**, telles que définies dans notre politique d'exclusion ;
- Elle a une note **SPICE** inférieure ou égale à 3/5.

En outre, la **politique PAI** s'applique sur les investissements durables.



Un filtre de sélection des contributions environnementales ou sociales positives

Nos quatre critères de sélection permettent de favoriser les entreprises présentant des solutions en matière de durabilité :

- **Les modèles économiques à contribution sociétale** significativement positive, mesurés par une **CS** supérieure ou égale à +10% ;
- **Les modèles économiques à contribution environnementale** significativement positive, mesurés par une **NEC** supérieure ou égale à +10% ;
- **Les entreprises présentant les meilleures pratiques de durabilité**, justifiant d'une **note SPICE supérieure à 3,5/5 (Leadership SPICE)** et pouvant donc présenter des contributions importantes, par exemple à travers des emplois de qualité ou une proactivité exemplaire sur les enjeux de durabilité ;
- **Les entreprises présentant une stratégie de transformation claire** visant l'**atteinte d'objectifs environnementaux ou sociaux**, justifiant d'une **note SPICE comprise entre 3 et 3,5/5** et bénéficiant d'un accompagnement de notre part en matière d'engagement actionnarial. Ces entreprises ne peuvent représenter plus de 25% de l'actif net du fonds.

Univers Sycovalo*

Exclusion ESG

Note SPICE
≤ 3/5

et

Politique d'exclusion ISR

Controverse de sévérité 3/3

et

Note Gouvernance
≤ 2,5/5

Sélection ESG

Contribution sociétale des produits et services
≥ +10%

ou

Contribution environnementale nette
≥ +10%

ou

Leadership SPICE
> 3,5/5

ou

Transformation SPICE
> 3 et ≤ 3,5/5

Sycomore Francecap

> 50% d'entreprises durables investies

02 Performance du fonds en matière de durabilité

La performance de durabilité du fonds est appréciée par plusieurs indicateurs : certains font l'objet de **critères de sélection dans les décisions d'investissement** et/ou d'**objectifs de surperformance** par rapport à l'indice de référence, exprimés ex-ante ; d'autres indicateurs présentés ici ne sont pas liés aux critères de sélection du fonds et leurs résultats peuvent varier d'une année sur l'autre, à la hausse comme à la baisse, en fonction des entreprises en portefeuille.

OBJECTIFS

Donner une vue d'ensemble du positionnement ESG du fonds

Rendre compte de l'atteinte des objectifs de contribution positive et mesurer la performance ESG

INDICATEURS PRÉSENTÉS

Part d'investissements durables 63%
 Note SPICE pondérée 3,7/5
 Exposition aux ODD 8 (22%) ; 7 (16%) ; 11 (15%)

E Net Environmental Contribution +4%
 Empreinte carbone 175 teq CO₂/M€
 Exposition aux énergies fossiles 1,7%

S Contribution Sociétale +22%
 Croissance des effectifs +19%
 Politique droits humains 85%

G Féminisation des comités exécutifs 28%

Certains indicateurs sont développés par Sycomore AM (la Contribution Sociétale des produits & services, le Good Jobs Rating) tandis que d'autres sont des indicateurs bruts issus de sources externes et des rapports annuels des entreprises (croissance des effectifs, féminisation du comité exécutif, mise en place de politiques en matière de droits humains...). La NEC a été codéveloppée par Sycomore AM et est aujourd'hui développée par la NEC Initiative.

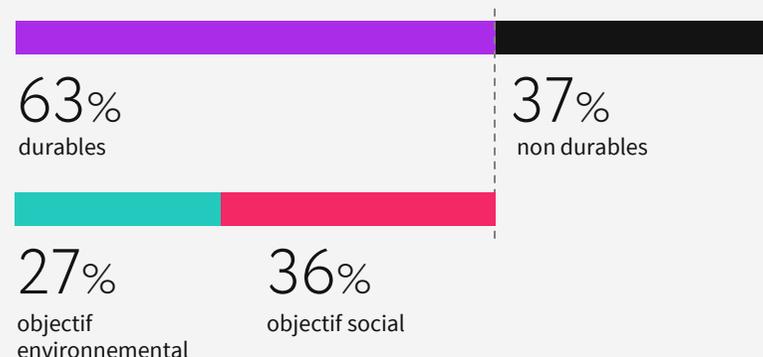
Plus d'informations sur les méthodologies de reporting et les sources de données dans notre protocole de reporting.

2.1 Investissements durables

À fin 2023, le fonds Sycomore Francecap était composé à **63% d'investissements durables**⁵ (contre 58% pour l'indice de référence), part supérieure à la part minimale de 50% fixée dans le prospectus. Ces investissements durables se répartissaient à **27% sur les enjeux environnementaux**, avec des entreprises comme **Schneider Electric** ou encore **Saint-Gobain**, et **36% sur les enjeux sociaux**, avec des entreprises comme **Sanofi** et **Sopra**.

Les investissements non durables respectaient les critères de sélection du fonds décrits précédemment mais ne répondaient pas à la définition de l'investissement durable, soit parce que leur mix de produits et services n'était pas suffisamment orienté vers les besoins sociaux et environnementaux actuels, soit parce que leurs pratiques ESG ne répondaient pas aux critères fixés. C'était le cas par exemple d'**Alten**, **Verallia** ou encore **Société Générale**.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DURABLES DU FONDS AU 29.12.2023



Fonds exposé à 94% au 29 décembre 2023

⁵ Plus d'information sur notre définition d'investissement durable dans notre politique relative aux principales incidences négatives. ⁶ Plus d'information sur notre réponse aux obligations de reporting du règlement SFDR dans l'annexe dédiée du rapport de gestion du fonds.

2.2 Performance SPICE

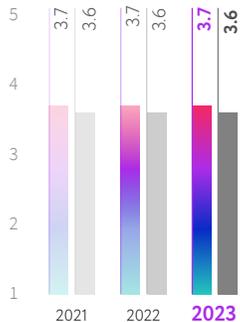
« La création de valeur d'une entreprise n'est durable que si elle est partagée par l'ensemble de ses parties prenantes : c'est la conviction qui dicte notre démarche d'investissement responsable. »

Parce que nous cherchons à générer une performance durable pour nos clients, nos analystes-gérants évaluent, au-delà des états financiers, l'interaction des entreprises avec l'ensemble de leurs parties prenantes pour mesurer la solidité de leur modèle économique et de leur gouvernance, et leurs impacts sociaux, sociétaux et environnementaux. Notre **modèle d'analyse fondamentale propriétaire**, baptisé SPICE⁷, nous permet ainsi d'apprécier la performance de nos investissements en matière de durabilité.

À fin 2023, la note SPICE pondérée des investissements au sein du fonds Sycomore Francecap (3,7/5) est **stable par rapport à 2022 (3,7/5)** et est **supérieure à celle de l'indice CAC All Tradable (3,6/5)**. Les entreprises les mieux notées sont **Schneider Electric, Christian Dior, Antin et Michelin**.

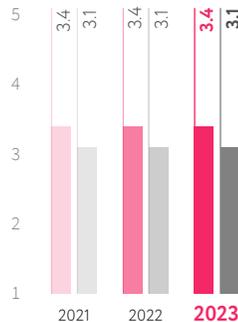
ÉVOLUTION DES NOTES SPICE DU FONDS PAR RAPPORT À CELLE DE SON INDICE

SPICE



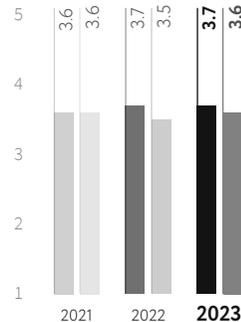
SOCIETY

Contribution sociétale des produits et services, contribution sociétale en tant qu'employeur, comportement citoyen, droits humains, maîtrise de sa chaîne de sous-traitance



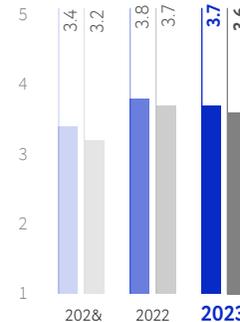
PEOPLE

Importance accordée à l'épanouissement des collaborateurs, environnement de travail propice au développement des talents, mesure de l'engagement, diversité, équité



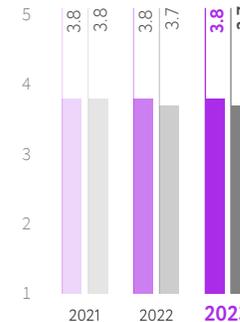
INVESTORS

Solidité du modèle économique, capacité à créer de la valeur en saisissant les opportunités d'une économie plus durable et inclusive, qualité de la gouvernance, alignement de l'intérêt de toutes les parties prenantes



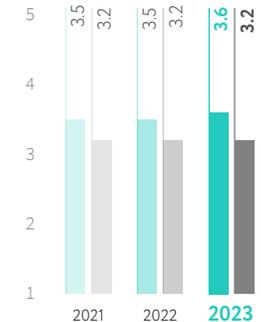
CLIENTS

Pertinence et consistance de la stratégie commerciale, risques inhérents aux produits et services, responsabilité numérique



ENVIRONMENT

Intégration des enjeux environnementaux dans la stratégie, impacts environnementaux directs et indirects, risques de transition, risques physiques



Sycomore Francecap

CAC All-Tradable NR

Taux de couverture 2023 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2023 en poids de l'indice : 100%

⁷ La note SPICE est la somme pondérée des notes S, P, I, C et E sous-jacentes avec la pondération par défaut suivante : 10%*S +15%*P +50%*I (avec 60% de la note I dédiée au modèle économique et 40% à la Gouvernance) +10%*C + 15%*E. Cette pondération varie en fonction du secteur d'activités de l'entreprise.

2.3

Exposition aux Objectifs de Développement Durable

Nous proposons ici une représentation de l'exposition des entreprises en portefeuille aux 17 Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015 et, plus spécifiquement, aux 169 cibles qui les composent. Nous définissons ici l'exposition par l'opportunité, pour chaque entreprise, de contribuer positivement à l'atteinte des ODD, par les produits et les services qu'elles offrent⁸.

Notre analyse se base sur une liste d'activités :

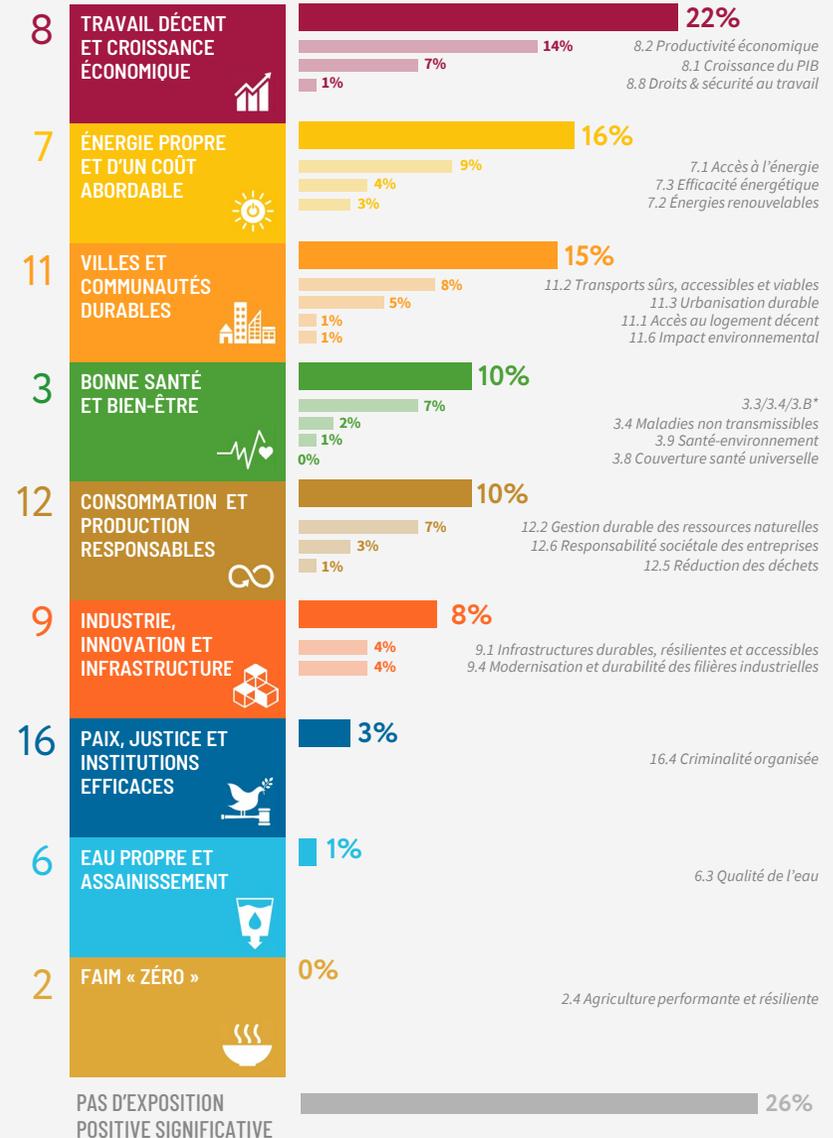


Pour chaque activité, nous avons identifié une à trois cibles auxquelles elle est la plus susceptible de contribuer positivement, ceci n'excluant pas qu'elle peut être exposée simultanément à d'autres ODD ou d'autres cibles. Chaque entreprise est ensuite analysée au regard des activités qu'elle exerce. Ainsi, une entreprise exerçant des activités différentes peut être exposée à plusieurs cibles, l'exposition étant alors pondérée par la partie du chiffre d'affaires représentée par chaque activité.

Nous avons également souhaité distinguer les entreprises entre elles en fonction de leur potentiel de contribution positive, au regard du positionnement de leur portefeuille actuel de produits et services. Ainsi, plus les produits et services et les bénéficiaires sont ceux visés par la cible de l'ODD, plus le degré d'alignement sera élevé : alignement fort, moyen ou faible. Cette analyse est qualitative et s'appuie sur les éléments à notre disposition grâce aux données collectées pour l'évaluation des contributions environnementales et sociétales nettes (NEC et CS). Nous avons également identifié les activités qui, selon notre analyse, n'ont pas d'exposition positive significative aux ODD.

Enfin, les entreprises peuvent également contribuer aux ODD par leurs pratiques et la manière dont elles conduisent leurs opérations : ceci n'est pas recensé dans cet exercice centré sur l'exposition des produits et services aux ODD.

⁸Cet exercice ne vise pas à mesurer la contribution effective des entreprises aux ODD, évaluation traitée par nos métriques de contributions sociétale (CS) et environnementale (NEC) nettes.



⁹Maladies transmissibles / Maladies non transmissibles / Recherche, Mise au point et accès aux médicaments

2.4

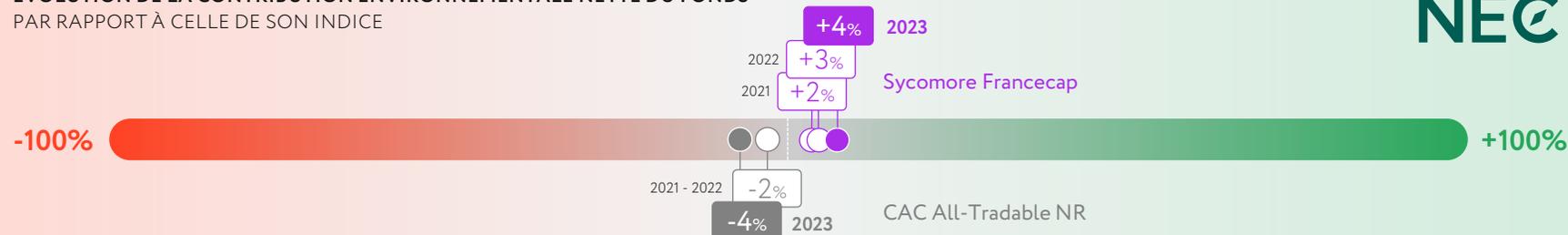
Indicateurs de durabilité

Environnement

Net Environmental Contribution

Nous apprécions la contribution de nos investissements à la transition écologique à travers la Net Environmental Contribution (NEC). **La NEC mesure, pour chaque entreprise, la contribution de son offre de produits et services aux défis de la transition écologique.** Elle s'échelonne sur une échelle de **-100%** pour une activité fortement destructrice de capital naturel à **+100%** pour les activités à impact environnemental net fortement positif. Le centre de l'échelle à **0%** représente, par construction, la moyenne de l'économie mondiale¹⁰.

À fin 2023, la NEC du fonds Sycomore Francecap est de **+4%**¹¹ contre **-4%** pour le CAC All Tradable NR. L'objectif de surperformer l'indice est atteint. La NEC a **légèrement progressé par rapport à 2022** (+3% à fin 2022), notamment du fait de la sortie du portefeuille de Carrefour (NEC -8%).

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE NETTE DU FONDS
PAR RAPPORT À CELLE DE SON INDICE

Taux de couverture 2023 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2023 en poids de l'indice : 100%

Contribution environnementale négative

La contribution environnementale de **Verallia**, spécialiste de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires est négative (NEC -17%), en raison notamment de l'empreinte environnementale de l'industrie agroalimentaire, ainsi que celle de **Christian Dior** (NEC -14%), du fait des impacts environnementaux de l'amont textile de ses activités.

ChristianDior 

Contribution environnementale neutre

Certaines entreprises en portefeuille présentent des NEC proches de 0% car elles évoluent dans des secteurs moins exposés à la transition écologique, comme la santé avec **Boiron**, ou la Tech avec **Neurones**.

Contribution environnementale très forte

Les activités d'entreprises comme **Neoen** (NEC +81%), acteur de la production d'énergie renouvelable et **Veolia** (NEC +52%), acteur de la gestion des déchets et de l'eau, ont une contribution environnementale très positive.

¹⁰ Pour plus d'information sur la Net Environmental Contribution et les méthodologies sous-jacentes, consultez le site de la [NEC Initiative](#). ¹¹ NEC 1.0 calculée par Sycomore AM sur la base de données issues des entreprises de 2020 à 2023.

2.4 Indicateurs de durabilité

Empreinte carbone

Nous avons fait le choix, depuis 2015, de ne publier les empreintes carbone de nos fonds qu'à titre indicatif. Ces dernières n'influencent pas directement nos décisions d'investissement. En effet, si la connaissance de l'empreinte carbone d'une entreprise permet de quantifier et prioriser ses propres efforts de réduction, **l'utilisation de l'empreinte carbone agrégée présente de nombreuses limites** explicitées dans notre [stratégie Capital Naturel](#).

À fin 2023, l'empreinte carbone moyenne pondérée de Sycomore Francecap est de **175 tonnes équivalentes de CO₂ par million d'euros de valeur d'entreprise (EVIC) versus 184 teq CO₂/M€** de valeur d'entreprise pour son indice de référence. Les entreprises les plus contributrices à cette empreinte sont des entreprises dont les activités industrielles sont intenses en carbone comme **Verallia, Saint-Gobain** et **Nexans**. À contrario, les entreprises comme **Worldline** et **AXA**, du fait de la faible intensité carbone de leurs opérations, ont des empreintes carbone très faibles.

ÉMISSIONS EN TONNES ÉQUIVALENTES DE CO₂



Source : Trucost/S&P Global sur le périmètre du GHG Protocol et couvrant les scopes 1, 2 et 3 amont, Taux de couverture 2023 en poids du fonds : 96% / Taux de couverture 2023 en poids de l'indice : 100%

Exposition aux énergies fossiles

La part des encours du fonds Sycomore Francecap investie dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles au sens du règlement SFDR est de **1,7% à fin 2023** (équivalent à fin 2022) soit **2,2 millions d'euros**. Cette exposition est associée à l'investissement dans **Engie et Veolia**. Ces deux entreprises font l'objet d'actions d'engagement concernant leurs stratégies Climat et plus particulièrement leurs plans de sortie du charbon auquel les deux entreprises sont encore exposées mais à des seuils inférieurs à ceux définis dans [notre politique d'exclusion](#).

Gouvernance

Diversité de genre

La diversité est un **facteur-clé de succès des dispositifs de gouvernance** et de prise de décisions au sein des organisations. Le McKinsey Global Institute a estimé que si chaque pays atteignait le niveau d'égalité des genres du pays le plus avancé de sa région, cela ajouterait **12 000 milliards de dollars** au PIB mondial d'ici 2025¹². Nous avons donc choisi d'analyser la représentation des femmes au sein du comité exécutif et dans l'effectif global comme indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances.

En 2023, le taux de féminisation du comité exécutif des entreprises de Sycomore Francecap est de 28%, **légèrement au-dessus du niveau de l'indice CAC All Tradable** (26%) et la part des femmes dans l'effectif correspondant est de 38%, inférieure à l'indice de référence (44%).

Certaines entreprises, comme **Believe, Ttract, Trigano** ou **Arverne** ont au moins 50% de femmes dans leurs comités de direction. D'autres ont des écarts particulièrement importants entre la féminisation de leurs effectifs et celle de leur comité de direction. C'est le cas par exemple de **Société Générale** (17% de femmes au Comex versus 56% dans l'effectif). Depuis plusieurs années et notamment dans le cadre de notre adhésion au Club 30%, nous échangeons avec les entreprises de notre univers d'investissement afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de diversité et de promotion des femmes à tous les niveaux des organisations.

FÉMINISATION DES EFFECTIFS ET DU COMITÉ EXÉCUTIF



¹² McKinsey Global Institute, "The Power of Parity: how advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth", 2015

2.4 Indicateurs de durabilité

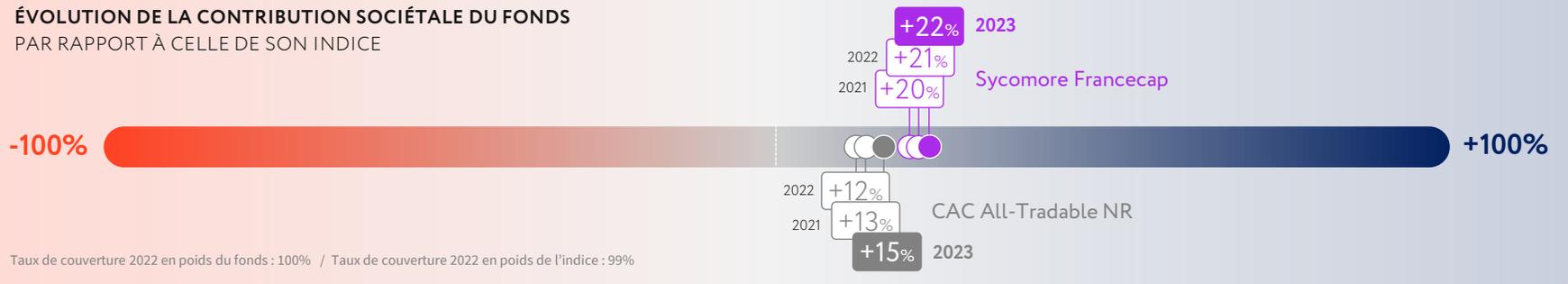
Social

Contribution sociétale des produits et services

Nous apprécions l'alignement de nos investissements avec les grands enjeux sociétaux à travers la Contribution Sociétale (CS). Évaluée sur une échelle de **-100%** à **+100%**, la Contribution Sociétale des produits & services est une **métrique quantitative**, agrégeant les contributions positives et négatives des activités d'une entreprise selon **3 piliers : Accès & Inclusion, Santé & Sécurité et Progrès économique & humain**. Elle est évaluée selon des référentiels sectoriels définis par nos analystes ISR, notamment sur la base des enjeux sociétaux mis en évidence par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies¹³.

À fin 2023, la Contribution Sociétale des produits & services des entreprises en portefeuille s'établit à **+22%** contre **+15%** pour l'indice de référence du fonds, stable par rapport à 2022 (+21%). L'objectif de surperformance du fonds est ainsi atteint. Cette surperformance par rapport à l'indice s'explique une surpondération du secteur de la santé avec **Sanofi** (CS +88%) et d'acteurs positionnés sur des services essentiels durables avec **Neoen** (CS +53%), **Veolia** (CS +43%) et **Nexans** (CS +39%).

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION SOCIÉTALE DU FONDS PAR RAPPORT À CELLE DE SON INDICE



Contribution sociétale négative

Les produits et services d'entreprises en portefeuille telles que **Christian Dior** (CS -22%) ou **Verallia** (CS -12%) ont une contribution sociétale négative, liée à la contribution négative du secteur du luxe sur le pilier Accès & Inclusion pour la première, et à l'exposition aux risques associés à la consommation de boissons alcoolisées, pour la seconde.



Contribution sociétale neutre

La contribution sociétale de **Teract** (CS +6%) est neutre puisque l'offre de produits alimentaires sains valorisée est marginale par rapport à la diversité des produits de jardinage et animalerie, ainsi que celle de **Trigano** (CS +9%), en raison de l'impact non significatif des équipements et véhicules de loisirs.



Contribution sociétale très positive

La Contribution Sociétale de **Sanofi** (CS +88%) est très positive du fait de son offre de produits pharmaceutiques de spécialité, notamment de médicaments et vaccins listés comme essentiels par l'OMS, ainsi que celle de **Bureau Veritas** (CS +53%) dont l'offre de certification et de contrôles contribue à la qualité de l'air et à la sécurité des produits pour ses clients.



¹³ Plus d'information sur la méthodologie disponible dans notre [stratégie Capital Sociétal](#).

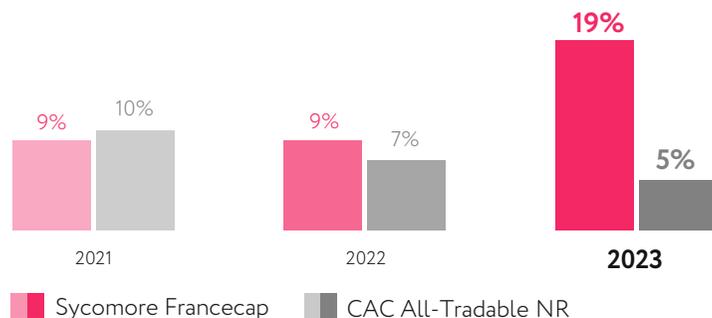
2.4 Indicateurs de durabilité

Croissance des effectifs

La **capacité d'une entreprise à générer de l'emploi** est appréciée selon l'évolution, positive ou négative, des effectifs cumulés sur les 3 derniers exercices. L'indicateur présenté intègre les évolutions d'effectifs liées à des cessions ou acquisitions.

En 2023, l'évolution positive des effectifs des entreprises en portefeuille (+19% sur trois ans pour le fonds contre +5% pour l'indice de référence) témoigne du dynamisme de certaines entreprises investies. On observe de **bonnes dynamiques de création d'emplois sur le marché attractif des technologies**, à l'instar d'entreprises telles que **Neoen** (producteur français d'énergies renouvelables) ou encore **Believe** (spécialisée dans l'accompagnement des artistes et labels). Le fonds est également investi dans des grands groupes français pour lesquels la croissance des effectifs sur les trois dernières années est négative (notamment **Sanofi**, **Schneider-Electric** et **Société Générale**).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR 3 ANS



Taux de couverture 2023 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2023 en poids de l'indice : 100%

Politique de droits humains

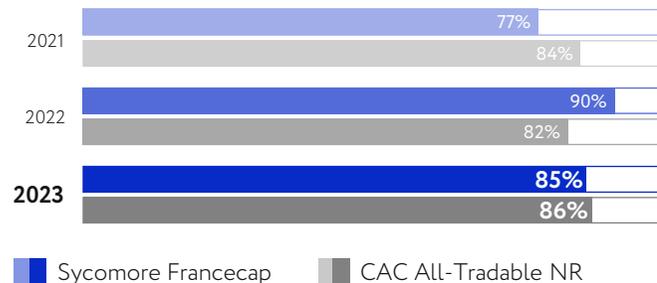
Les droits humains englobent les **droits des employés** mais aussi, plus généralement, ceux des communautés locales et acteurs civils **touchés par les opérations ou activités d'une entreprise**. Ils font l'objet d'une **politique** dédiée définie en 2020 à l'échelle de Sycomore AM.

En cohérence avec les Principes Directeurs des Nations Unies (UNGPs), notre évaluation du respect des droits humains d'une entreprise considère, au-delà de la définition d'une politique en la matière, **les processus de diligence raisonnable** mis en place par l'entreprise, **l'identification des risques saillants** auxquels elle est exposée, ainsi que la présence de **mécanismes de réparation**.

En l'absence d'indicateur holistique sur ces différents éléments, nous avons retenu un indicateur proposé par **Bloomberg** qui permet d'identifier les entreprises communiquant sur la mise en place d'une politique en matière de droits humains.

En 2023, la part des entreprises du fonds ayant formalisé une politique en matière de droits humains a **légèrement diminué** (85% en 2023 contre 90% en 2022) et passe en-deçà de l'indice (86%). Les droits humains sont un thème clé d'engagement actionnarial. En 2023, nous avons poursuivi notre participation aux travaux du **Forum pour l'Investissement Responsable** ayant abouti à la définition d'une grille d'analyse flash sur l'exposition des entreprises au travail forcé et au travail des enfants. Des **actions d'engagement** sont menées au cas par cas.

PART D'ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE DE DROITS HUMAINS



Taux de couverture 2023 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2023 en poids de l'indice : 89%

03 Engagements et votes

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à **améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité**, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme.

C'est un élément-clé de la mise en œuvre de notre mission, et en particulier de notre **premier objectif statutaire**, qui vise à **mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de nos investissements**.

« Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. **Notre mission : humaniser l'investissement.** »

Notre démarche d'engagement actionnarial est détaillée dans notre [politique d'engagement actionnarial](#). Elle s'appuie sur des actions d'engagement individuel lors d'échanges que nous avons avec l'exécutif des entreprises tout au long de l'année ou avec le conseil d'administration en amont des assemblées générales, et des actions collaboratives. Pour plus d'information sur les coalitions d'investisseurs dont Sycomore AM fait partie, consulter le [Rapport de durabilité et d'engagement actionnarial de Sycomore AM](#).

Une fois les axes d'engagement formalisés, **nous suivons les progrès des entreprises** et pouvons actionner différents leviers dits « d'escalade » dans le but d'**augmenter la probabilité de succès de l'engagement**.

3.1 Nos actions d'engagement

En 2023, nous avons formalisé et partagé **81 axes d'amélioration** (contre 61 en 2022) auprès de **22 entreprises en portefeuille** (24 en 2022). **80% de ces engagements** ont été menés dans le cadre de **dialogues individuels** alors que les **20% restants** ont été menés dans le contexte d'**actions d'engagement collaboratives**. Près de la moitié des axes communiqués aux entreprises ont porté sur des éléments de stratégie et des éléments de transparence et le restant sur les performances extra-financières.



Parmi les engagements initiés en 2023, **52%** concernent directement la **gouvernance de l'entreprise** (pilier I de l'analyse [SPICE](#)). Les principaux sujets abordés ont été la **rémunération des dirigeants**, en particulier la transparence des rapports de rémunération et l'alignement des critères de rémunération avec l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, et la composition et le fonctionnement des **conseils d'administration**.

19% des engagements, soit 15 engagements, ont concerné la **gestion du capital humain** au sein des entreprises en portefeuille. Une part importante de ces dialogues vise la diversité de genre à tous les niveaux des organisations et l'équité des rémunérations. Nous avons eu des dialogues sur ces thèmes avec **STMicroelectronics**, **Sanofi** ou encore **Soitec**. Nous avons également poursuivi notre engagement avec **Téléperformance** sur les sujets de conditions de travail et de représentation des salariés.

21% des engagements, soit 17 engagements, ont porté sur les **enjeux environnementaux** et plus particulièrement sur les stratégies Climat des entreprises et leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ces engagements ont eu lieu à l'occasion de dialogues individuels avec **Veolia** par exemple ou d'actions collaboratives, en particulier en amont de l'assemblée générale d'**Engie** et de **Carrefour**.

La liste des entreprises du portefeuille Sycomore Francecap avec lesquelles nous avons engagé un dialogue en 2023 est disponible en [annexe](#).

3.1

Nos actions d'engagement

Controverses et engagement

Certaines actions d'engagement ont été menées dans la continuité de dialogues initiés à l'occasion de controverses. C'est le cas en particulier d'**Atos**, **Téléperformance** ou encore **Sanofi**.

Si les échanges que nous avons eus nous ont en général confortés quant aux mesures prises par les entreprises pour limiter les risques mis en évidence par ces controverses, ils ont été l'occasion d'**approfondir des enjeux ESG matériels** pour ces entreprises et de les **encourager à être plus transparentes** sur les actions déployées pour limiter les impacts négatifs associés à ces risques.

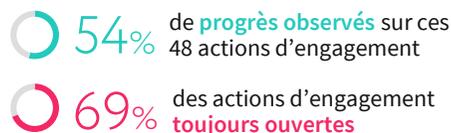
Dans le cas de **Téléperformance**, la signature d'un accord avec UNI Global Union a été un élément décisif pour réinitier une position en portefeuille suite à la sortie du portefeuille opérée en 2022 en raison des risques associés aux conditions de travail et au dialogue social

Dans le cas d'**Atos**, nous avons décidé de maintenir une action d'engagement auprès du Conseil d'Administration que nous avons rendue publique. L'Assemblée Générale 2023 fut un point d'étape clé (voir page 16).

Suivi des progrès

48

actions d'engagement
évaluées en 2023



Nous avons également réalisé un suivi de **48 axes d'amélioration transmis en 2021 à 20 entreprises** du portefeuille et avons constaté des progrès, répondant partiellement ou entièrement à l'objectif fixé, sur 54% de ces axes. L'entreprise **Spie** a par exemple progressé sur la transparence et l'évaluation de son degré d'alignement avec la transition écologique et énergétique, ainsi que la transparence des éléments de rémunération. **Volitalia** a également amélioré la transparence de son rapport de rémunération et le niveau d'indépendance de son conseil d'administration.

NOTRE ENGAGEMENT AVEC



Sycomore AM dialogue avec **Téléperformance** depuis 2016 compte tenu des risques sociaux matériels de par ses activités et mis en exergue à plusieurs reprises. Depuis 2020, ce dialogue a pris la forme d'un **engagement collaboratif regroupant 11 sociétés de gestion et soutenu par UNI Global Union**. Les récentes avancées du Groupe sur les enjeux sociaux et la continuité de notre engagement nous ont amenés à réinitier une position dans le fonds début 2023.

En 2023 nous avons rencontré les équipes de Téléperformance **8 fois**.

Nous avons en particulier fait une visite de site dans les locaux des Pays-Bas et échangé avec des représentants du comité RSE récemment créé sur nos attentes pour un fonctionnement efficace et crédible du conseil d'administration et du comité RSE. La poursuite de la **diligence raisonnable sur les risques sociaux liés à l'acquisition de Majorel** a été un point d'attention pour nous, souligné comme était une priorité par l'entreprise.

Nous soutenons particulièrement la **signature d'un accord avec UNI** garantissant la liberté d'association de tous les employés et **l'amélioration de la transparence** en 2023 sur l'attrition des employés, les pays dans lesquels les syndicats sont reconnus et l'encadrement psychologique, le niveau de satisfaction et les conditions de travail des employés du segment de modération de contenus. Selon UNI, les accords appliqués en 2023 en Colombie, au Salvador, en Jamaïque, en Pologne et en Roumanie ont facilité le dialogue pour résoudre les défis sociaux. Mais la santé et la sécurité des employés demeure un risque matériel. C'est pourquoi nous poursuivons nos engagements avec Téléperformance, en particulier sur les **moyens alloués à la mise en œuvre de l'accord avec UNI** et sur la transparence des indicateurs sociaux, notamment :

- **Le pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives par pays** – afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre de l'accord avec UNI ;
- **La cartographie des risques liés à la santé mentale et l'utilisation effectives de ces ressources par les employés, par pays et par secteur d'activité** (y compris l'activité de modération des contenus), afin de démontrer l'atténuation des risques identifiés.

3.1 Nos actions d'engagement

NOTRE ENGAGEMENT AVEC VEOLIA

Sycomore a engagé un dialogue avec **Veolia** depuis 2020 sur des questions environnementales, en tant que leader des bonnes pratiques visant à accompagner le groupe dans l'amélioration continue de ses performances extra-financières. **En avril 2023, en amont de l'assemblée générale, nous avons décidé de renforcer la campagne d'engagements actionnaires avec le groupe.**

Cette série d'engagements porte dans un premier temps sur **l'inscription de la raison d'être de Veolia dans ses statuts**, ce qui requiert la consultation de ses actionnaires. Nous avons également formulé un engagement sur le volet environnemental, notamment **concernant la sortie du charbon**. Nous avons exprimé au groupe notre souhait de voir la publication détaillée d'un calendrier de sortie/conversion des centrales de cogénération au charbon, usine par usine, pour l'Europe, qui selon le groupe fait partie des incitations des managers de site et pays. De plus, nous avons insisté sur l'importance de penser la sortie du charbon hors Europe et demandé à Veolia de travailler sur un plan de sortie pour la centrale encore en opération en Chine. Dans la même perspective et afin de garantir la cohérence avec les objectifs ESG fixés par l'entreprise, nous avons estimé important que celle-ci soit plus transparente sur **le mix énergétique alimentant les réseaux de chaleur et de froid opérés par Veolia**, indépendamment de la génération par Veolia ou par un tiers (mix acheté/distribué : % charbon, gaz, autres fossiles, biomasse, énergie fatale, déchets, renouvelables hors biomasse). Enfin, nous leur avons demandé de clarifier le périmètre géographique des activités considérées comme éligibles à la taxonomie européenne.

En avril 2023, l'équipe IR nous a fourni un calendrier de sortie avec une date de fermeture par centrale encore en opération, ce qui constitue une réponse satisfaisante, nous souhaiterions voir ces informations partagées publiquement sur le site de l'entreprise de la Chine.

Cependant, Veolia ne souhaite pas communiquer de manière ouverte sur un calendrier précis car les dates dépendent également des négociations avec les États/collectivités locales avec lesquels ils contractualisent. Pour autant, les managers locaux ont des incitations financières pour respecter un plan de sortie, qui est détaillé et s'étend au plus tard jusqu'en 2030.

Nous avons souligné l'importance d'avoir un calendrier indicatif pour évaluer l'alignement avec les trajectoires environnementales.

Concernant le sujet du charbon en dehors de l'Europe, le groupe nous a expliqué qu'il reste des centrales de cogénération au charbon en Chine, dans le Manchourie à Harbin, de 225 MW (environ 400 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit moins de 2% du chiffre d'affaires charbon du groupe). Il n'y a aujourd'hui pas d'alternative locale et Veolia n'a pas été en mesure d'influencer le devenir de ces actifs. La stratégie du groupe consiste à se désengager progressivement de ses opérations en Chine, mais le discours reste assez évasif et aucun calendrier ni plan n'a été communiqué. **Après avoir discuté de ces enjeux avec les équipes opérationnelles au sein du Groupe et avoir obtenu un objectif initial de sortie daté à 2035, nous avons déposé une question écrite lors de l'AG 2023 à laquelle nous avons reçu une réponse partielle, sans engagement sur la date de sortie. Nous aimerions que l'entreprise s'engage publiquement sur 2035, dans le cadre de sa stratégie plus globale de désengagement.**



3.1

Nos actions d'engagement

NOTRE ENGAGEMENT AVEC **Atos**

Sycomore AM échange depuis 2020 avec les dirigeants exécutifs et le conseil d'administration d'Atos, échanges durant lesquels nous avons exprimé à plusieurs reprises nos inquiétudes quant à la gouvernance du groupe et à la définition de sa stratégie.

Dans la continuité de cette action d'engagement intensifiée en 2022, l'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de nouveaux leviers. Nous avons déposé **5 résolutions** lors de l'AG 2023 d'Atos, dont 4 ont été inscrites à l'ordre du jour (la 5ème étant caduque car Atos a accédé à notre demande en nommant une administratrice référente indépendante). Ces résolutions demandaient :

- **La révocation du conseil d'administration du Président M. Meunier** (Président du conseil depuis 2019, au conseil depuis 2008 et également au conseil entre 1989 et 1998), **M. Sankey** (au conseil depuis 2009 et membre du comité d'audit en 2020 et 2021), et **Mme. Niane** (au conseil depuis 2010).
- **La nomination de Léo Apotheker** (20 ans chez SAP jusqu'au poste de Directeur Général dont il a démissionné faute de soutien des représentants des salariés qui composent la moitié des conseils d'administration en Allemagne, Directeur Générale de Hewlett-Packard notamment responsable de l'acquisition d'Autonomy ; administrateur puis Lead Independent Director chez Schneider Electric, bras droit de Jean-Pascal Tricoire, depuis 2011)

Nos résolutions ont obtenu entre 32,5% et 34,7% de vote POUR avec un quorum de 39,2%.

Suite à l'AG 2023, nous avons poursuivi le dialogue et formulé plusieurs demandes aux dirigeants d'Atos le 4 juillet 2023 :

- Renouveler notre demande de démission de M. Meunier comme un élément clé pour regagner la confiance des actionnaires minoritaires
- Assurer une bonne conduite du projet Eviden et tenir un CMD en septembre 2023 (celui de Tech Foundations a eu lieu en juin 2023)
- Revoir les éléments de rémunération variable du management des collaborateurs clefs pour les fidéliser
- Ajuster les objectifs donnés au marché pour éviter toute déception

En parallèle, et vues les apparentes difficultés sous-jacentes en vue de la scission, nous avons effectué une revue critique du plan de transformation et de scission annoncé au marché le 14 juin 2022. Nos analyses financières concluent **que Atos ne peut pas financer ce plan de transformation simplement en faisant appel au marché obligataire** (la scission ou un plan de financement alternatif sont indispensables pour éviter une crise de liquidité ou un breach de covenant) et qu'un écart important avec les estimations du consensus, en matière de charges d'intérêts, qui pourrait **impacter négativement les attentes de BPA dès 2023 de plus d'un tiers.**

Nous avons finalement désinvesti suite à la non prise en compte de nos propositions faites lors de l'AG 2023 et par la suite, et plus particulièrement pour les raisons suivantes :

- Une **gouvernance du groupe ne nous semblant pas crédible avec notamment une perte de confiance des investisseurs due à de graves erreurs de communication et à un manque de compétences technologiques solides** pour définir la stratégie et superviser la direction générale.
- **Des résultats du premier semestre 2023 largement en dessous des attentes**
- Une **valorisation implicite d'Ediven trop peu attractive** par rapport à ses pairs cotés et un **prix de cession de TFCo très défavorable** pour les actionnaires d'Atos et n'accordant aucun crédit au potentiel de redressement de TFCo.

L'entreprise a néanmoins progressé sur plusieurs de nos axes d'engagement en 2023 et tout début 2024 :

- **La nomination d'une administratrice référente indépendante** le 4 juin 2023 ;
- **Une plus importante féminisation du comité exécutif** (passée de 8% en 2021 à 20% en 2023) ;
- **L'intégration de critères liés à la formation, la satisfaction et la rétention des employés dans la rémunération du directeur général** (le LTIP) ;
- **Le départ de Bertrand Meunier qui quitte ses fonctions du président du conseil d'administration le 16 octobre 2023**, remplacé par Pierre Mustier
- **La démission des administrateurs de Valérie Bernis, Aminata Niane, Vernon Sankey et René Proglgio**, annoncée le 3 janvier 2024. Le Conseil d'administration a nommé respectivement **Françoise Mercadal-Delasalles** et **Jean-Jacques Morin** pour les remplacer.

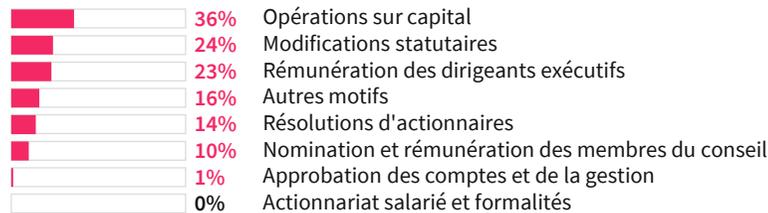
3.2

Nos votes en assemblées générales

Afin de participer activement à la démocratie actionnariale, nous votons systématiquement aux assemblées générales (AG) de l'ensemble des entreprises en portefeuille. En 2023, nous avons ainsi voté, comme en 2022, à **100% des assemblées générales des entreprises** en portefeuille.



Part des votes négatifs



En 2023, Sycomore AM a revu sa classification interne par type de résolution afin de tenir compte de l'augmentation des résolutions classées en « Autres motifs », de faciliter la correspondance avec les classifications proposées par ISS et ainsi de limiter le risque d'erreurs, tout en veillant à présenter des catégories cohérentes. Les détails de ces changements sont disponibles dans notre [Rapport sur l'exercice des droits de vote 2023](#).

Les sujets de contestation les plus importants ont porté sur les **opérations sur capital** (36% de votes contre) et les **modifications statutaires** (24%).

Concernant les **opérations sur capital**, nous veillons à l'intérêt des actionnaires minoritaires dans les autorisations demandées en assemblée générale.

Sur les résolutions **concernant des modifications statutaires**, nous avons notamment voté contre la proposition de Veolia qui donnait tous les pouvoirs au conseil afin de modifier sa raison d'être et de l'inscrire dans ses statuts. En effet, le législateur n'a pas réservé cette compétence au seul conseil et **l'approbation d'une raison d'être fait partie des droits des actionnaires**. Cette résolution a néanmoins été retirée avant l'assemblée générale. D'autres résolutions non soutenues ont pu concerner l'ajout de la présence de censeurs au conseil ou encore l'instauration de droits de vote doubles.

Nous avons soutenu toutes les résolutions d'actionnaires soumises aux votes, à l'exception d'une résolution qui demandait l'instauration d'une décote obligatoire pour les actions émises à destination des employés du Crédit Agricole. Nous avons jugé qu'il était préférable de laisser de la flexibilité au conseil sur la fixation de ces décotes, afin de s'adapter par exemple aux conditions de marché.

L'ensemble des 4 résolutions qui portaient sur la durabilité étaient des SayOnClimate.

- Comme l'année dernière, nous avons voté **contre le Say On Climate d'Amundi** en raison d'un manque de transparence sur les objectifs de réduction, ce qui rend l'ambition de l'entreprise difficilement mesurable.
- Nous avons également voté **contre le premier Say On Climate de Schneider Electric**, estimant qu'il manquait des informations clés telles que : les objectifs de réduction en absolu pour les scopes 1 et 2 d'ici 2025, et pour le scope 3, la part de compensation dans l'ambition net zero 2050 ou encore des informations plus granulaires sur les CAPEX.
- **Co-dépôtants du Say on Climate proposé par des actionnaires à l'assemblée générale d'Engie**, nous avons soutenu cette résolution. Nous notons que cette proposition a rassemblé 24.38% de vote "pour" à l'AG 2023 et 48% d'approbation retraité des votes de l'Agences des Participations de l'Etat.
- **Enfin, à l'AG de Carrefour, nous avons soutenu la résolution concernant la quantification des différents leviers d'action de la Société sur le scope 3**. En effet, cette résolution initialement proposée par des actionnaires, dont Sycomore AM, a été reprise par le conseil.

04 Annexes

INVENTAIRE DES ENTREPRISES INVESTIES AU SEIN DU FONDS SYCOMORE FRANCECAP AU 29.12.2023

ENTREPRISE	POIDS EN PORTEFEUILLE	NEC ¹⁴	CS ¹⁵	INVESTISSEMENTS DURABLES	ENGAGEMENT PAR PILIER SPICE ¹⁶
CHRISTIAN DIOR	9,38	-14%	-23%	Social	
PEUGEOT INVEST	5,96	4%	9%	Non durable	Environment, Investor, Society
SAINTE GOBAIN	5,19	16%	32%	Environnement et Social	
SANOFI	4,76	0%	88%	Social	Investor, People
SCHNEIDER	4,27	13%	38%	Environnement et Social	
ALTEN	3,71	3%	-5%	Non durable	
NEURONES	3,67	0%	10%	Social	
VERALLIA	3,65	-17%	-12%	Non durable	
ARVERNE	3,63	4%	29%	Social	Investor, People
ENGIE	3,57	21%	35%	Environnement et Social	Investor
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3,26	0%	18%	Non durable	
SOPRA-STERIA	3,02	0%	18%	Social	Investor, People
SPIE	3,01	14%	38%	Environnement et Social	
WORLDLINE	2,99	5%	52%	Social	Investor
BNP PARIBAS	2,99	0%	12%	Non durable	Environment, Investor
AXA	2,97	0%	37%	Social	
CHARGEURS	2,81	-9%	11%	Non durable	Investor, Society
NEXANS	2,50	15%	39%	Environnement et Social	
BURELLE	2,24	8%	20%	Non durable	
EURAZEO	2,19	1%	17%	Non durable	
REXEL	1,96	11%	28%	Environnement et Social	
VEOLIA	1,79	52%	43%	Environnement et Social	Environment
NEOEN	1,73	81%	53%	Environnement et Social	
BOIRON	1,66	0%	25%	Non durable	

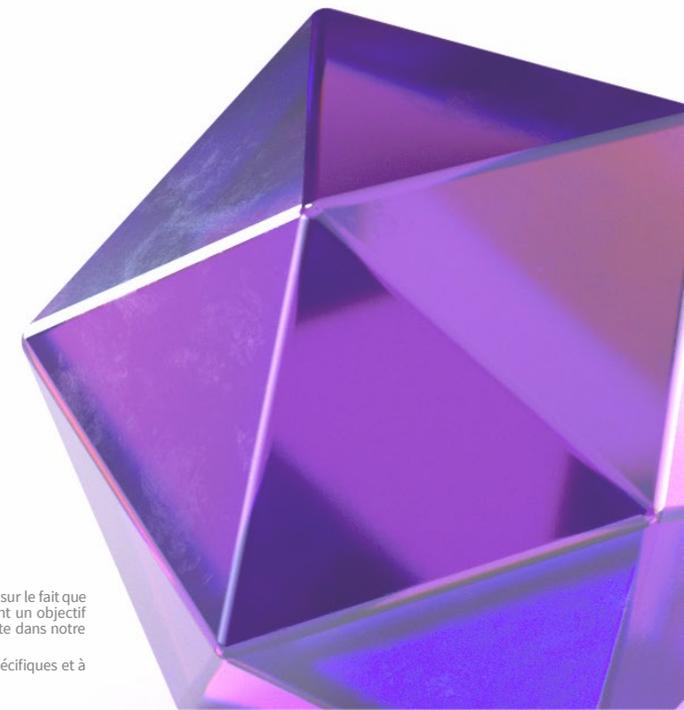
¹⁴La Net Environmental Contribution des entreprises n'est pas un critère de sélection des investissements du fonds et n'est précisée qu'à titre indicatif. ¹⁵Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que la Contribution Sociétale des produits & services des entreprises n'est plus un critère de sélection des investissements depuis le 1^{er} janvier 2023, le fonds poursuivant désormais uniquement un objectif d'investissement durable environnemental. ¹⁶SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment. Notre [politique d'intégration ESG](#) détaille les éléments pris en compte dans notre modèle d'analyse fondamentale SPICE.

L'information communiquée n'a pas pour objet d'être une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de quelque instrument financier que ce soit. Les références à des valeurs mobilières spécifiques et à leurs émetteurs sont dans un but unique d'illustration, et ne doivent pas être interprétées comme des recommandations d'achat ou de vente de ces valeurs.

ENTREPRISE	POIDS EN PORTEFEUILLE	NEC ¹⁴	CS ¹⁵	INVESTISSEMENTS DURABLES	ENGAGEMENT PAR PILIER SPICE ¹⁶
TRIGANO	1,59	-10%	9%	Non durable	
WENDEL INVESTISSEMENT	1,54	38%	0%	Social	
BELIEVE	1,52	25%	0%	Social	Clients
ELIS	1,47	21%	12%	Environnement	
STMICROELECTRONICS (USD)	1,38	28%	11%	Environnement et Social	Environment, Investor, People
MICHELIN	1,24	25%	-2%	Social	
BUREAU VERITAS	1,22	53%	-1%	Social	
EURONEXT	0,60	3%	0%	Non durable	
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS	0,53	28%	17%	Environnement et Social	
TERACT	0,36	6%	3%	Non durable	

ENTREPRISES ENGAGÉES ET INVESTIES AU COURS DE L'ANNÉE ET SORTIES DE PORTEFEUILLES AU 29.12.2023

ENTREPRISE	ENGAGEMENT PAR PILIER SPICE ¹⁶
ALD	Investor
TELEPERFORMANCE	Investor, People, Society
ATOS	Investor
RENAULT	Environment, Investor
CARREFOUR	Environment, Investor, People
AIR LIQUIDE	Environment, Investor
SOITEC	People
MAISONS DU MONDE	Investor
STELLANTIS	Environment
NEXITY	Investor
VOLTALIA	Investor



¹⁴La Net Environmental Contribution des entreprises n'est pas un critère de sélection des investissements du fonds et n'est précisée qu'à titre indicatif. ¹⁵Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que la Contribution Sociétale des produits & services des entreprises n'est plus un critère de sélection des investissements depuis le 1^{er} janvier 2023, le fonds poursuivant désormais uniquement un objectif d'investissement durable environnemental. ¹⁶SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment. Notre [politique d'intégration ESG](#) détaille les éléments pris en compte dans notre modèle d'analyse fondamentale SPICE.

L'information communiquée n'a pas pour objet d'être une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de quelque instrument financier que ce soit. Les références à des valeurs mobilières spécifiques et à leurs émetteurs sont dans un but unique d'illustration, et ne doivent pas être interprétées comme des recommandations d'achat ou de vente de ces valeurs.



**sycomore
am**

www.sycomore-am.com

14 avenue Hoche
75008 Paris